# Guide des initiatives citoyennes

# Ensemble, tissons l’espoir.



RCPSQ

Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec

---

Merci de votre intérêt à soutenir la mission du Regroupement des Centres de prévention du suicide du Québec (RCPSQ).

Chaque initiative contribue à faire rayonner la prévention du suicide, à sensibiliser la population et à faire connaitre les ressources d’aide disponibles partout au Québec.

Merci de choisir de **faire une différence**, avec nous.

# Le RCPSQ en bref

## Notre mission

Le RCPSQ porte la voix de ses membres, il les soutient dans leur mission et fait rayonner leur expertise distinctive. Il assure un leadership rassembleur et une vigie en prévention du suicide.

## Les services des CPS

Les centres de prévention du suicide offrent une gamme de services complémentaires afin de répondre aux besoins des personnes, des proches, des milieux et des organisations partout au Québec.

- Ligne d'intervention;
- Intervention pour personne en détresse suicidaire;
- Service aux proches;
- Services pour personnes endeuillées par suicide;
- Services de postvention;
- Formation Agir en sentinelle pour la prévention du suicide;
- Formation Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus : susciter l'espoir et estimer le danger;
- Sensibilisation de la population à l'importance de prévenir le suicide.

## Notre impact

**30**
CPS membres.

**+ de 400**
intervenants et intervenantes.

**+ de 40**
ans d'expérience.

**24/7**
Des ressources disponibles en tout temps.

# Qu'est-ce qu'une initiative citoyenne?

Une initiative citoyenne est une activité organisée par une personne, un groupe ou une organisation qui souhaite soutenir la mission du RCPSQ.

Quelques exemples :

- Défi sportif;
- Projet de création artistique;
- Marche;
- Spectacle bénéfice;
- Tournoi;
- Vente de produits;
- Conférence;
- Collecte de fonds en ligne.

## Pourquoi en organiser une?

Votre initiative peut permettre de :

✓ Sensibiliser votre entourage;
✓ Faire connaître les ressources d'aide;
✓ Renforcer les services offerts à la population;
✓ Contribuer à la prévention du suicide partout au Québec.

### Comment le RCPSQ peut vous accompagner :

✓ Reconnaître votre initiative;
✓ Partager certaines communications;
✓ Offrir des conseils sur les bonnes pratiques en prévention du suicide;
✓ Autoriser l'utilisation de son logo.

### Ce qu'il faut savoir :

Votre initiative demeure sous votre entière responsabilité.

Le RCPSQ n'agit pas comme organisateur ou partenaire de l'activité et n'assume aucune responsabilité financière ou opérationnelle.

# Les étapes

### 01. Développez votre idée
Choisissez une activité adaptée à vos objectifs et à vos ressources.

### 02. Remplissez le formulaire
Présentez votre projet au RCPSQ.

### 03. Attendez le contact rapide de l’équipe du RCPSQ
Le RCPSQ analysera attentivement votre demande et communiquera rapidement avec vous afin d’échanger sur votre projet.

### 04. Planifiez votre activité
Une fois votre projet approuvé, vous pourrez finaliser l’organisation de votre activité en vous assurant notamment d’obtenir les permis, assurances ou autorisations nécessaires, selon votre initiative.

### 05. Partagez vos communications à l’avance
Avant leur diffusion, transmettez-nous vos visuels et vos principaux outils de communication utilisant le nom ou le logo du RCPSQ afin que nous puissions les valider rapidement.

### 06. Réalisez votre activité
Mobilisez votre communauté et faites rayonner votre initiative.

### 07. Remettez les fonds recueillis
Transmettez les sommes convenues ainsi qu'un bref bilan.

# Les bonnes pratiques en prévention du suicide

Afin que votre initiative contribue positivement à la prévention du suicide, nous vous invitons à adopter des communications qui favorisent l'espoir, encouragent la recherche d'aide et respectent les bonnes pratiques reconnues.

À privilégier :

- Mettre de l'avant les ressources d'aide disponibles.
- Utiliser un langage respectueux et empreint de bienveillance.
- Valoriser les histoires de rétablissement, d'entraide et d'espoir.
- Rappeler qu'il est possible d'obtenir de l'aide et qu'il existe des solutions.
- Lorsque le sujet du suicide est abordé, mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur le geste lui-même.

## Ressources d'aide

### Ligne 24/7
1 866 APPELLE
(277-3553)

### Bottin
des CPS membres
rcpsq.org/les-cps

### Clavardage
suicide.ca

### Texto
535353

## Pour plus de soutien

Pour toute question concernant vos communications, notre équipe est disponible pour vous accompagner : info@rcpsq.org.

# Foire aux questions

**Puis-je utiliser le logo du RCPSQ?**
Oui, avec autorisation préalable.

**Le RCPSQ peut-il financer mon activité?**
Non.

**Puis-je remettre seulement une partie des profits?**
Oui, la répartition des profits est à votre discrétion.

**Puis-je dire que le RCPSQ est partenaire de mon activité?**
Non. L'activité doit être présentée comme une initiative citoyenne soutenant la mission du RCPSQ.

**Le RCPSQ peut-il fournir des bénévoles?**
Non.

**Est-ce que mon don peut servir directement aux services sur le terrain?**
Oui, le don peut être redistribué aux CPS ou investi dans un projet clinique ayant un impact direct sur les services offerts à la population.

## Merci de faire une différence dans votre communauté!

RCPSQ
Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec